

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 5 avril 2024

COOPERATION ENTRE LA DREETS ET L'ARS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Santé publique, santé au travail, précarité : Additionner les forces

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ont signé ce 5 avril 2024, à Dijon, un protocole de coopération avec 9 axes pour articuler enjeux de santé publique et de santé au travail.

Innovation, formation, territorialisation sont quelques-uns des mots-clés qui symbolisent la coopération entre l'ARS et la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté, formalisée ce vendredi 5 avril 2024, au siège de l'Agence Régionale de Santé, à Dijon, par la signature d'un protocole officiel.

9 axes ont été définis par les deux réseaux, pour **mieux articuler enjeux de santé publique et de santé au travail**, prendre en compte les **problématiques sociales dans l'accès aux soins, réduire les fortes disparités territoriales**.

Accélérer l'innovation en santé

Dans la droite ligne des travaux de l'Agence de l'Innovation en Santé, les partenaires accompagneront les porteurs de projet innovant à chaque étape de leurs parcours. L'accent sera mis notamment sur les projets de recherche appliquée, et l'innovation dans le domaine de la prévention en particulier.

Former et fidéliser les professionnels

Les formations sanitaires, sociales et médico-sociales figurent au rang des priorités partagées, ARS et DREETS étant par ailleurs engagées, avec le Conseil Régional, dans le plan d'actions pour attirer et fidéliser des professionnels en Bourgogne-Franche-Comté (voir aussi le [communiqué du 29 mars 2024](#)). Les deux réseaux entendent aussi sécuriser l'offre de formation régionale en prévenant tout risque d'exercice illégal de la médecine (médecines alternatives ou non conventionnelles).

Accompagner les personnes en situation de handicap

Les deux directions se retrouvent autour de leurs actions engagées pour faciliter les parcours des

personnes en situation de handicap, leur insertion par l'emploi et leur inclusion sociale.

Lutter contre la précarité et les inégalités de santé

ARS et DREETS s'engagent aussi pour l'accès à la santé et aux soins des personnes vulnérables, des jeunes, des migrants : contrats départementaux de prévention et de protection de l'enfance, accès à la prévention des 16-25 ans, promotion d'actions de santé auprès des personnes en situation de précarité, d'exclusion, d'isolement, appui à la prise en charge des soins dans les lieux d'hébergement...

Territorialiser les actions

L'ensemble des projets doivent être mis en œuvre au plus près des besoins des publics qu'ils visent, par le relais de tous les outils d'animation territoriale que déploient les réseaux : contrats locaux de solidarité, contrats locaux de santé, contrats de ville...

Inspecter, contrôler, évaluer

Le protocole signé par l'ARS et la DREETS prévoit également le partage de leurs programmes d'inspection-contrôles et des contrôles conjoints spécifiques (formations sanitaires, séjours de vacances adaptées...)

Les partenaires travailleront encore ensemble dans le champ de **l'observation sociale, médico-sociale et sanitaire**, pour développer **les liens entre santé publique et santé au travail** et actualiser la **gestion des alertes et urgences sanitaires et sociales**.

Un bilan du protocole, qui couvre la période 2024-2026, sera établi chaque année.

Contacts presse

ARS : Lauranne Cournault
Tél : 06 43 64 20 24
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

DREETS : Barbara Froidevaux
Tél : 06 81 14 90 59
Mél : barbara.froidevaux@dreets.gouv.fr